

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 49 -2017

Nombre de Conseillers : 10

Séance du 30 NOVEMBRE 2017

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mille dix-sept le jeudi 30 novembre à 18h 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, M. MEYSSONNIER Gérard. Mme TRUCH Céline

Absents excusés : M.POUILLARD Pierre donne pouvoir à Mme STEFANI Noëlle.

Absent non excusé : M. FAURE Jean Claude

Secrétaire de séance : M. Gérard MEYSSONNIER

Objet : Attribution de compensation défini par la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLET)

Le Maire présente le rapport de la CLET, qui a pour rôle de chiffrer les transferts de compétence et de fiscalités réalisées afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation qui sera versée chaque année par la communauté d'Agglomération. Lors des réunions du 5 et 18 septembre 2017, un montant de 91 025 € avait été attribué, le conseil municipal doit valider ce chiffre dans les 3 mois.

Après ces réunions, la commune a transmis des rôles des impôts supplémentaires non comptabilisés lors de la première réunion de la CLET, après révision la dotation s'élèvera à 91 977 €. Ce montant sera validé lors du prochain conseil Communautaire de GAP Tallard Durance, conformément au contenu du courrier du Président, Roger DIDIER, de la communauté d'agglomération de GAP Tallard Durance.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Accepte** le rapport de la CLET
- **Demande** la révision du montant au vu des rôles supplémentaires

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 30.11.2017



Le Maire
Rémi COSTORIER

